

## Jean-Baptiste André Godin à Louis Oudin-Leclère, 23 mai 1865

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

### Informations sur le document source

Cote FG 15 (8)

Collation 2 p. (19r, 20v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Louis Oudin-Leclère, 23 mai 1865, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 14/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/45286>

Copier

### Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

### Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [23 mai 1865](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Oudin-Leclère, Louis \(1803-1885\)](#)

Lieu de destination Vervins (Aisne)

# Description

Résumé Sur le départ de Vigerie. Godin explique à Oudin-Leclère que Vigerie, qui est poursuivi, lui a annoncé son prochain départ et qu'il cherche déjà à lui trouver un successeur ; que l'assignation qui lui a été faite sur les appointements de Vigerie sera de courte durée. Il lui signale que Vigerie a prélevé deux mois d'appointements d'avance et lui demande quoi faire pour en obtenir le remboursement. Sur le tarif de l'octroi de la ville de Guise : Godin explique à Oudin-Leclère qu'il intente un procès pour contester devoir payer le tarif de la chaux hydraulique pour de la chaux vive, qu'il va perdre ce procès, mais qu'il veut à cette occasion publier un petit exposé énumérant les refus que lui oppose la ville de Guise depuis qu'il s'y trouve : il demande conseil à Oudin-Leclère sur cette publication ; il lui précise qu'il est conseiller municipal et veut s'opposer à une interprétation arbitraire du tarif de l'octroi.

## Mots-clés

[Consultation juridique](#), [Emploi](#), [Impôts](#), [Ressources naturelles](#), [Transport de marchandises](#)

Personnes citées [Vigerie, A.](#)

Lieux cités [Guise \(Aisne\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/02/2023

Dernière modification le 18/09/2023

---